Réponse au postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer

« Pour une rénovation des hommages aux personnalités exceptionnelles pour notre Ville »

Rapport-préavis Nº 2020 / 25

Lausanne, le 27 août 2020

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

La Ville de Lausanne décerne deux principales distinctions, soit le Prix de Lausanne et la Médaille d'or de la Ville de Lausanne, qui ne se distinguent guère, tant sur le plan des personnalités honorées que des domaines d'activités concernés. La liste des récipiendaires de ces récompenses est par ailleurs peu représentative de la population lausannoise, en partie en raison de la large majorité de lauréats masculins, ainsi que des domaines d'activités restreints reconnus (sport, culture, sciences). Sur la base de ces constats, et en réponse à un postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer, la Municipalité a décidé d'unifier le Prix de Lausanne et la Médaille d'or de la Ville de Lausanne. Seule la dénomination « Médaille d'or de la Ville de Lausanne » est maintenue, avec un périmètre étendu. A ce jour, seules deux femmes (Mme Alice Pauli et Mme Timea Bacsinszky) se sont vu décerner la Médaille d'or de la Ville de Lausanne, respectivement le Prix de Lausanne.

La Municipalité a désigné Mme Vera Michalski-Hoffmann, éditrice et mécène culturelle, comme la première lauréate de la nouvelle Médaille d'or de la Ville de Lausanne. Au vu de la situation sanitaire actuelle, Mme Michalski-Hoffmann se verra décerner ce prix lors d'une cérémonie officielle qui aura lieu au printemps 2021. La Municipalité entend ainsi exprimer sa gratitude pour son soutien à la vitalité de la scène culturelle lausannoise, sa lutte indéfectible contre l'érosion de la lecture ainsi que son soutien aux plumes d'aujourd'hui et de demain.

2. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer qui sollicite une révision des formes et des titres par lesquels la Ville de Lausanne souhaite honorer les personnalités exceptionnelles. Déposé le 12 mars 2019 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport-préavis le 9 avril 2019, le postulat suggère que, le cas échéant, la réforme favorise une juste représentation à l'avenir entre les femmes et les hommes.

Conformément aux demandes du postulant, la Municipalité a décidé de rassembler le Prix de Lausanne et la Médaille d'or de la Ville de Lausanne en une distinction unique, sous la dénomination de Médaille d'or de la Ville de Lausanne.

3. Préambule

Comme le relève le postulat de M. Rastorfer, la Municipalité dispose de plusieurs moyens d'honorer les personnalités exceptionnelles ayant contribué au rayonnement de Lausanne. En particulier, la pose de plaques commémoratives, ainsi que les dénominations de rues, permettent de célébrer des personnalités décédées. Rejoignant l'objectif du postulant, et en cohérence avec son engagement continu pour l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, la Municipalité développe dans ce domaine une politique de valorisation des personnalités féminines ayant marqué la Ville. Quatre rues du futur écoquartier des Plaines-du-Loup seront nommées en hommage à des femmes d'exception ayant porté le nom de Lausanne au-delà des frontières et cinq plaques commémoratives devraient être posées d'ici la fin de la présente législature. Le développement urbain de la Ville permettra de célébrer dans le futur des nouvelles personnalités féminines dans l'espace public.

La Municipalité attribue ensuite diverses récompenses à des personnalités et des organisations qu'elle souhaite honorer. Autant de distinctions et de procédures d'attribution qu'il convient brièvement de présenter :

Prix de Lausanne

Pour mémoire, le Prix de Lausanne (quelques fois appelé – par erreur – Prix de la Ville de Lausanne) est décerné en principe tous les trois ans, depuis sa création en 1964, à une personnalité émérite selon une procédure précise. Il comprend un chèque de CHF 20'000.- et un diplôme, accompagné depuis 1981 de la médaille d'or du 500e anniversaire de l'unification de la Ville. Il est remis à l'occasion d'une cérémonie solennelle à des personnalités ayant fait preuve de création originale, exercé une influence marquante, illustré la ville ou le canton dans le domaine des arts, de la culture ou des sciences.

Le dernier Prix de Lausanne remis remonte à 2015, année où il est décerné conjointement à Stan Wawrinka et Timea Bacsinszki, afin de récompenser leurs parcours et leurs réussites remarquables dans le domaine du tennis.

Médailles d'or de la Ville de Lausanne

Frappée à l'occasion des manifestations commémoratives du 500e anniversaire de l'unification de la Ville de Lausanne en 1981, la Médaille d'or de la Ville de Lausanne a été créée afin de rappeler le droit de battre monnaie. Elle doit également permettre à la Municipalité d'honorer les personnalités exceptionnelles.

Elle est décernée au gré des circonstances à une personnalité lausannoise, sans contrainte de périodicité. La procédure d'attribution est plus simple que pour le Prix de Lausanne. Aucun chèque n'accompagne la médaille.

Comme mentionné précédemment, la lauréate ou le lauréat du Prix de Lausanne se voit également offrir la médaille depuis 1981.

Prix du Mérite sportif lausannois

Le Prix du Mérite sportif lausannois est décerné par la Municipalité, en principe, tous les deux ans sur proposition de la conseillère municipale ou du conseiller municipal en charge des sports. Comprenant une médaille et un diplôme, mais pas de chèque, il a pour but de récompenser une personnalité qui s'est distinguée par d'éminentes qualités sportives et morales et qui a particulièrement marqué la vie sportive lausannoise par son activité et son dévouement. Le Prix du Mérite sportif lausannois dispose d'un règlement, qui précise notamment les conséquences en cas de tricherie ou dopage.

La remise de la distinction a lieu lors d'une cérémonie officielle. En 2019, le Prix du Mérite sportif lausannois est décerné simultanément à Mme Diane Wild et M. Randoald Dessarzin pour avoir mis leurs connaissances, leur expérience et leur dynamisme au profit des autres en particulier de la formation et de la relève.

4. Difficultés et limites liées aux distinctions actuelles

Les trois distinctions honorifiques mentionnées dans le chapitre ci-dessus coexistent en parallèle, avec des conditions et caractéristiques propres. En pratique, on constate toutefois que les spécificités de chaque distinction ne peuvent être déduites des lauréates et lauréats, déterminés bien souvent en fonction des circonstances et du calendrier, et non de leurs parcours. En particulier, le positionnement du Prix de Lausanne par rapport à la Médaille d'or de la Ville de Lausanne manque de clarté.

Le périmètre d'activités ne justifie pas non plus l'octroi d'une distinction aux dépens d'une autre. Comme le rappelle le postulant, des personnalités du monde sportif ont reçu le Prix de Lausanne, alors qu'un prix spécifique au monde sportif existe (Prix du Mérite sportif lausannois). Notons également qu'une médaille d'or a été remise aux premiers récipiendaires du Prix du Mérite sportif lausannois et qu'elle est désormais également remise à chaque lauréate et lauréat du Prix de Lausanne.

Une autre source de confusion réside dans la dénomination du Prix de Lausanne. Le Prix de Lausanne, attribué par la Municipalité, est souvent confondu avec le concours international pour les jeunes danseuses et danseurs de ballet qui porte le même nom, surtout à l'étranger. Crée en 1973 (contre 1964 pour la Ville), il existe dès lors en parallèle à notre Prix de Lausanne. A noter également qu'un autre « Prix de la Ville de Lausanne » existe également : doté de CHF 6'000.- il récompense chaque année (deux années consécutives à l'Université de Lausanne (UNIL) et la 3e à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) l'auteur·e d'une recherche scientifique novatrice qui porte sur la Ville de Lausanne ou représente un intérêt direct pour le fonctionnement ou le développement de celle-ci.

Enfin, comme le relève le postulant, la liste des récipiendaires des trois récompenses remises jusqu'à présent est peu représentative de la population lausannoise, en partie en raison de la large majorité de lauréats masculins, ainsi que des domaines d'activités restreints concernés (sport, culture, sciences).

5. Unification du Prix de Lausanne et de la Médaille d'or de la Ville de Lausanne

Au vu des problèmes de positionnement des différentes distinctions et leurs limites quant à la représentativité des lauréates et lauréats (genre et champs d'activité), la Municipalité a décidé d'unifier le Prix de Lausanne et la Médaille d'or de la Ville de Lausanne. Seule la dénomination « Médaille d'or de la Ville de Lausanne » est maintenue, avec un périmètre étendu. Ainsi, la Ville pourra récompenser une personnalité exceptionnelle pour son action non seulement dans les domaines sportif, culturel ou scientifique, mais également dans le domaine social ou associatif.

Par cette démarche, la Ville souhaite ouvrir la distinction à la population lausannoise et pouvoir valoriser l'engagement au niveau local. Elle pourra ainsi honorer des personnalités qui ne sont pas forcément connues du grand public, dans une volonté de promouvoir leur action au bénéfice de la commune et de ses habitantes et habitants. Soucieuse de poursuivre son engagement permanent en la matière, la Municipalité veillera à garantir la parité entre les hommes et les femmes qui se verront décerner cette distinction.

Pouvant être attribuée tous les deux ans par la Municipalité, la Médaille d'or de la Ville de Lausanne sera accompagnée d'un chèque de CHF 10'000.- et d'un diplôme, remis lors d'une cérémonie. S'ils le souhaitent, les récipiendaires auront la possibilité de reverser cette somme à une association à but non lucratif et active sur le territoire de la commune. Ils seront également impliqués dans l'organisation de la cérémonie. La procédure d'attribution fera l'objet d'une directive interne de la Municipalité.

Le Prix du Mérite sportif lausannois est quant à lui maintenu. Remis lors d'une cérémonie aux côtés du Prix du Fair-Play et des Récompenses aux sportifs lausannois méritants, il récompense une personnalité qui a particulièrement marqué la vie sportive lausannoise et peut aisément coexister avec la Médaille d'or de la Ville de Lausanne.

6. Attribution de la première Médaille d'or de la Ville de Lausanne revisitée

La Municipalité a désigné Mme Vera Michalski-Hoffmann, éditrice et mécène culturelle, comme la première lauréate de la nouvelle Médaille d'or de la Ville de Lausanne. Au vu de la situation sanitaire actuelle, Mme Michalski-Hoffmann se verra décerner ce prix lors d'une cérémonie officielle qui aura lieu au printemps 2021.

Née à Bâle le 5 novembre 1954, présidente du groupe Libella qui comprend une dizaine de maisons d'édition, actives en Suisse, en France, en Pologne et aux Pays-Bas, elle préside également la Fondation Jan Michalski pour l'écriture et la littérature, ainsi que la Fondation pour l'art dramatique de Lausanne. Figure emblématique du monde de l'édition, récompensée par le mérite cantonal vaudois en 2019, elle est à la tête des Editions Noir sur Blanc à Lausanne, qui publient de nombreux ouvrages consacrés à la culture slave, et notamment, les romans de la Polonaise Olga Tokarczuk, récompensée par le prix Nobel de littérature en 2018. Via la Fondation Jan Michalski pour l'écriture et la littérature à Montricher, Mme Michalski-Hoffmann contribue, par un engagement remarquable, à favoriser la création littéraire et à encourager la pratique de la lecture à travers diverses actions et activités, parmi lesquelles l'organisation d'expositions et d'événements culturels ainsi que la mise à disposition au public de plus de 60'000 ouvrages au sein de sa bibliothèque multilingue.

Mme Michalski-Hoffmann est une personnalité et actrice importante de la culture, contribuant de manière exceptionnelle depuis des décennies à son rayonnement dans notre région. Elle poursuit également des actions de mécénat dans le domaine des arts.

7. Réponse au postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer « Pour une rénovation des hommages aux personnalités exceptionnelles pour notre Ville »

Par son postulat « Pour une rénovation des hommages aux personnalités exceptionnelles pour notre Ville » M. Jacques-Etienne Rastorfer demande d'étudier l'opportunité de revoir les formes et les titres par lesquels la Ville souhaite honorer des personnalités exceptionnelles en proposant cas échéant les réformes nécessaires afin de favoriser une juste représentation entre les femmes et les hommes.

Par le présent rapport-préavis, et en particulier son chiffre 5, la Municipalité estime avoir répondu au postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer.

8. Impact sur le développement durable

Par l'élargissement des domaines d'activités des récipiendaires au milieu social et associatif, la Ville encourage l'action des personnalités locales, parfois peu connues du grand public, au profit de la collectivité. Par ailleurs, en s'engageant à garantir une meilleure répartition des hommages entre les femmes et les hommes, elle œuvre en faveur d'une plus grande égalité.

9. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

10. Aspects financiers

Les coûts liés à la cérémonie de remise du prix, évalués à environ CHF 10'000.-, ainsi que la somme de CHF 10'000.- décernée aux lauréat·e·s (soit l'équivalent de CHF 20'000.-), figureront au budget de fonctionnement du Secrétariat municipal, tous les deux ans.

La refonte des distinctions n'a aucun impact financier. En effet, le Prix de Lausanne consistait en une enveloppe de CHF 20'000.- en faveur du récipiendaire ainsi qu'à une cérémonie de remise du prix d'une valeur de CHF 10'000.-, soit l'équivalent de CHF 30'000.-, attribués tous les trois ans.

11. Conclusion

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N°2020 / 25 de la Municipalité du 27 août 2020 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer « Pour une rénovation des hommages aux personnalités exceptionnelles pour notre Ville ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter

Annexe : liste des récipiendaires du Prix de Lausanne et de la Médaille d'or de la Ville de Lausanne